

Imputation budgétaire
FFON 0010

RAPPORT N° 06/4-54
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE TERRAIN

AN 219p / M. Wilson JEAN MARIE et Mme Yolaine DEGUILLY / 13, ruelle Pavée – Centre Ville

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition du terrain mentionné en annexe et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer l'acte d'acquisition ;
- de procéder au versement au notaire rédacteur des honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

RECU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

04 JUIL. 2006

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

DELIBERATION N° 06/4-54
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

ACQUISITION DE TERRAIN

AN 219p / M. Wilson JEAN MARIE et Mme Yolaine DEGUILLY / 13, ruelle Pavée – Centre Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-54 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

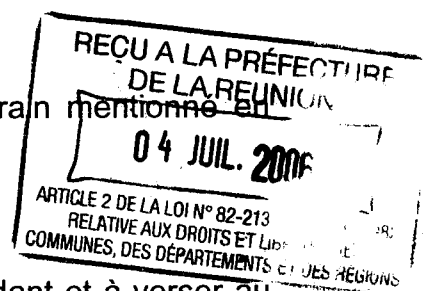
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Député-Maire à procéder à l'acquisition du terrain mentionné en annexe ;

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à intervenir dans l'acte correspondant et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIN 2006

LE DEPUTE-MAIRE



Victoria
René-Paul VICTORIA

ACQUISITION DE TERRAIN



REF.CAD - ADRESSE - SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DESCRIPTIF DU TERRAIN	PRIX	MODE D'ACQUISIT°	MOTIVATION D'ACQUISITION ET CONDITIONS PARTICULIERES	OBSERVATIONS
AN 219p 13, ruelle Pavée Centre-Ville 21 m²	M. JEAN- MARIE Wilson et Mme DEGUILLY Marie Yolaine	Terrain nu situé en zone U1 au PLU.	7 980 € (soit 380 €/m²) conforme à l'estimation des Domaines n°411V2726/05 en date du 6 janvier 06.	Amiable	Dans le cadre de l'alignement à 10 mètres de la ruelle Pavée (emplacement réservé n°49 au PLU) la Ville a déjà engagé une politique de maîtrise foncière volontariste et il s'avère opportun de la poursuivre. L'acquisition du terrain en question, dans le cadre de négociations amiables, constitue donc une réelle opportunité pour la Ville dans la perspective du développement de ce secteur de la Ville (aménagement de l'îlot Saint-Jacques).	

N.B : Les superficies sont données à titre indicatif. Elles seront précisées ultérieurement par le Bureau du Plan de la Commune de Saint - Denis suite à l'établissement du document d'arpentage.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA REUNION
04 JUIL. 2006
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DE
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 22/06/2006
En annexe à la Délibération N° 06/4-54

LE MAIRE



DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION
BRIGADE D'EVALUATION DOMANIALE

N° 7300 A-R

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7014

97701 Saint Denis Cédex 9

Tel : 02 62 48 69 31

Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE

COURRIER ARRIVE LE

11 JAN. 2006

Commune de Saint-Denis
Direction du Domaine

Valeur vénale

(Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)

Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001.

Références : N° dossier : 411V2726/05 Evalueur : JP GUILLAUD

ACQUISITION AMIABLE

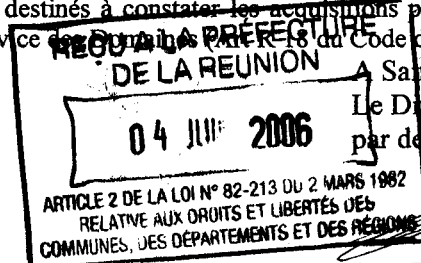
- 1 Service consultant : Commune de St Denis
- 2 Date de la consultation : 28/12/05
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Elargissement de la Ruelle Pavé
- 4 Propriétaire présumé : Mme DEGUILLY Marie Yolaine
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : ST DENIS
Sur parcelle cadastrée AN n° 219 d'une superficie totale de 125 m², emprise de 21 m².
- 5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au PLU Zone Ui
- 6 Origine de propriété : Indéterminée
- 7 Situation locative : Libre
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : La proposition de la propriétaire sur la base de 380 €/m² est acceptable
- 11 Réalisation d'accords amiables :

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines de la Réunion.

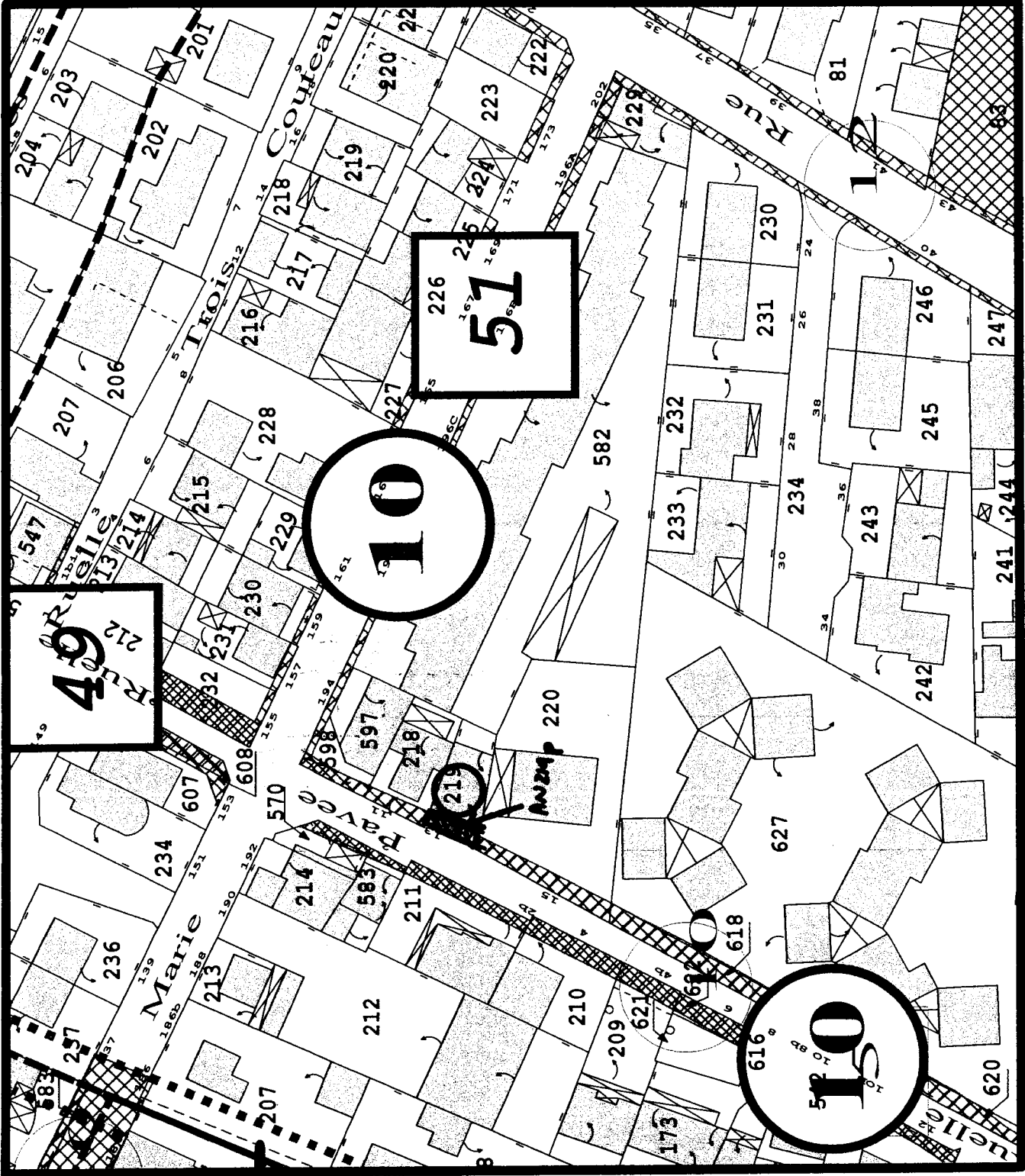


A Saint Denis le 06/01/06
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur

Jean Paul GUILLAUD

Légende de la vue vue : PLUde

- Cloture
- Flèche bâtiment et parcelle
- ▲ Flèche parcelle et numero
- Numero des adresses
- PLU emprise de voie
- PLU numero emplacement reserve
- POS emprise de voie
- POS numero emplacement reserve
- PLU pas geometrique
- POS pas geometrique
- Texte des rues
- Alea PPR (geol et inond)
- Bâtiment en dur
- Bâtiment léger
- Cimetiére
- Croix des batiments legers
- Ligne topo
- PLU emplacement reserve
- PLU zone
- POS emplacement reserve
- POS limite des plans
- POS zone
- Parcelle
- Subdivision fiscale



Mme DEGUILLY M. Yolaine - AN 219